

MOËZE*infos*

2014 / 2019

Bulletin d'information N°10 - Juillet 2019 ■■■■■





SOMMAIRE

LE MOT DU MAIREp.3

PROJETS POUR 2019 p.4-6

BILAN DE NOS ACTIONS MENÉES
de 2014 à aujourd’hui..... p.7-21

LES RECRUTEMENTS DE PERSONNEL
depuis 2014 et actuellement en servicep.21

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L’ANNÉE 2018 p.22-23

INFORMATIONS DIVERSES p.24-26

VIE DES ASSOCIATIONSp.27

Directeur de la publication : Didier PORTRON

Rédaction : Commission Communication

Crédit Photos :

Mairie de Moëze, la commission communication,
les associations communales

Photos des cérémonies du 8 mai et 11 novembre : M. Gérard BIETH

Photos de la fête républicaine : M. Fabien ARTUS

Photos Nature : M. Philippe DELAPORTE

Réalisation :

Edition Conseil Information SARL
www.conseil-information.com

Diffusion gratuite- Reproduction totale ou partielle interdite



Madame, Monsieur,

La fin de mandat de votre Conseil Municipal approche doucement. Il est donc temps de faire un résumé des éléments les plus marquants décidés et réalisés depuis 2014.

Les années passent vite. Se remémorer les travaux effectués est une bonne chose, tout comme vous annoncez les projets à venir.

Cette communication communale est essentielle non seulement pour que l'ensemble des habitants se rende compte des nombreux travaux réalisés mais aussi d'informer les nombreux nouveaux résidants une partie des efforts fournis depuis notre élection (puisque nous sommes restreints par le nombre de pages).

Effectivement, la population est en pleine transformation. Elle change et n'a plus le même profil. Elle augmente et a de nouvelles attentes. Nous devons nous en soucier. Le plus important est devant nous : l'avenir du village.

Tant de choses ont dû être réalisées depuis 2014 pour offrir à notre charmante agglomération des services, des commerces et des commodités indispensables à son développement répondant ainsi à la définition même d'un village. Les travaux de proximité engagés facilitent notre quotidien et les aménagements « intramuros » préservent notre identité rurale.

Chaque jour, nous constatons les réalisations bien visibles, inscrites maintenant dans notre vie quotidienne. Je pense notamment aux travaux de voirie, aux bâtiments créés ou améliorés, aux aires de loisirs, etc... complétés de projets non prévus mais aussi toutes les rédactions, les élaborations des différents documents administratifs obligatoires le plus primordial étant le Plan Local d'Urbanisme.

Le Travail a été considérable en si peu de temps. L'esprit constructif et la volonté d'agir en toute transparence ont été notre fil conducteur, plaçant toujours l'intérêt général au cœur de notre action.

De plus, nous devons préparer notre commune aux enjeux environnementaux majeurs des décennies à venir et aux nouveaux défis qui l'attendent comme ceux liés aux risques de submersion, à l'application de la loi Littoral et aux transferts de compétences.

Dans cette perspective de développement, votre municipalité s'est également impliquée dans le développement du territoire de la CARO avec un esprit communautaire.

Je vous laisse découvrir ce journal retraçant une partie de l'action municipale des cinq dernières années. Cette synthèse de nos actions illustre concrètement le souffle nouveau auquel aspireraient légitimement le plus grand nombre des moëzien(ne)s.

Le Maire
Didier Portron

Zone lecture

Projets pour 2019

FINALISATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT de l'avenue Général de Gaulle

Une convention d'études établie avec le Département a été adoptée par le Conseil Municipal pour l'aménagement de l'artère principale du village, l'avenue du Général de Gaulle, route Départementale 3. Le but de cette étude est d'améliorer la sécurité des usagers, de réduire la vitesse des véhicules, de canaliser les stationnements et d'embellir la traversée du bourg ce qui ne sera pas un luxe !!

Le plan d'aménagement avance dans son élaboration en prenant en compte autant que possible les doléances des riverains de l'avenue qui ont répondu à notre courrier. Cependant, il sera difficile de tout concilier car de nombreuses règles et normes nous sont imposées. Nous inviterons les propriétaires de ce secteur à venir consulter le document lors d'une future réunion de quartier.

Quelques précisions :

L'avenue présente un linéaire d'environ 740 mètres et une largeur de 6 mètres en moyenne ce qui en fait une voie rapide pour les chauffards. Pour essayer de réduire les vitesses, il est envisagé d'implanter, aux différents carrefours, des plateaux surélevés ainsi que des places de stationnements en pleine voie. Il en découlera la future zone 30. Par endroit, les trottoirs sont très larges. Pour éviter des dépenses inutiles tout en embellissant cet axe « vitrine », une bande piétonne en calcaire stabilisé permettra le cheminement des piétons. Les autres surfaces des accotements seront végétalisés tout en y incorporant quelques places de parking. Des quais de bus en face de la mairie et de l'école seront réalisés. La section située entre l'entrée côté Soubise et le 48 avenue du Général de Gaulle sera traitée en béton lavé.

Appel à Manifestation d'Intérêt.

Redynamisation des centres-bourgs de la Charente-Maritime.

Dans le cadre de son nouveau schéma départemental de l'habitat 2017-2021, le Département a souhaité porter une action forte en direction de la redynamisation des centres-bourgs de la Charente-Maritime pour les communes de moins de 5000 habitants.

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) vise à promouvoir et à développer des actions communales de valorisation de leur centre-bourg en mettant en œuvre une réflexion globale des enjeux (attractivité, vie économique et sociale, activités culturelles et touristiques, services publics...) tout en intégrant des opérations en matière d'habitat. Le Département de la Charente-Maritime et ses partenaires (Habitat 17, la Semdas et le CAUE 17) souhaitent faciliter des opérations de reconquêtes de centres-bourgs, en apportant un cadre qui permet une intervention coordonnée des acteurs, **un appui en termes d'ingénieries et d'aides financières.**

La municipalité a donc naturellement déposé sa candidature en exposant clairement au Département **nos projets et notre vision du développement futur de la commune.** Certains de ces projets sont d'ailleurs inscrits dans le PLU et prennent en compte les enjeux globaux de notre territoire.

Nous avons eu le plaisir d'apprendre que sur l'ensemble des communes de la Charente-Maritime ayant postulé, quatre projets ont été retenus dont celui de MOËZE.

Nous sommes ravis de cette décision et nous ne pouvons que nous en réjouir. Les appuis techniques et les aides financières apportés par le Département et ses partenaires, permettront prochainement l'aboutissement de nos projets.

A cet Appel à Manifestation d'Intérêt, il est inscrit **la réhabilitation de l'ancien logement de fonction de l'agence postale, la création d'un nouveau groupe scolaire, la reconversion des locaux de l'actuelle école et cantine et le changement de destination du bâtiment de la mairie.**



RÉFECTION DE LA COUR D'ÉCOLE

La cour de l'école maternelle est divisée en deux parties. La première est empruntée pour se rendre dans le bâtiment scolaire principal et à la cantine. Elle est accessible par le sas d'entrée donnant sur l'avenue principale. La seconde partie est

utilisée par les enfants lors des récréations mais également pour les activités périscolaires. Cette deuxième cour, où se trouvent la structure de jeux et le bac à sable, est détériorée au niveau de l'allée bétonnée. Durant l'été, il est envisagé de refaire l'espace bétonné afin de permettre aux écoliers de jouer correctement et de profiter pleinement de leurs « engins » à roulettes.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Département afin d'obtenir 35% d'aide financière.

Montant prévu des travaux : 11 240,20 € HT.

REMPACEMENT DES JEUX de l'aire des enfants de 2 à 7 ans

L'aire de jeux des enfants de 2 à 7 ans a été créée en 2008. Les éléments qui la constituent présentent une certaine vétusté. En 2017, la « chenille » a été remplacée par un « kangourou ressort ». La structure principale en bois (**parcours avec toboggan**) sera **remplacée à l'automne par des éléments plus modernes** en aluminium laqué et acier galvanisé peint.

Nous vous informons que cette structure a été vandalisée à plusieurs reprises en 2018 la rendant inutilisable. Son usage est maintenant interdit par arrêté municipal. L'espace est fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

LA RÉFECTION DES TROTTOIRS RUES DU BREUIL ET DES LILAS ET LA CRÉATION DE PLACES DE STATIONNEMENT



Rue du Breuil



Rue des Lilas

Lors de la séance du mois d'avril 2018, le Conseil Municipal a budgété des travaux de réfection de voirie pour les rues du Breuil et des Lilas. Ce secteur du village n'a pas subi de travaux depuis des décennies. Force est de constater que les trottoirs se sont fortement dégradés. L'état des bas-côtés est accentué par l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Le stationnement et le croisement des véhicules sont rendus difficiles par l'étroitesse de la voie. Le permis de lotir du lotissement du Breuil accordé il y a

15 ans n'avait pas prévu de cheminement piéton ni de places de stationnement pour les visiteurs.

Le 3 juin dernier, la commission «voirie» a invité les riverains de ces quartiers à une réunion pour leur présenter les différentes problématiques techniques et financières ainsi que les réglementations à prendre en considération avant toute intervention.

Le budget de la commune n'étant pas extensible, les Conseillers avec les invités présents ont évoqué plusieurs actions possibles en attendant la réfection globale de la rue du Breuil.

Les opérations envisagées consisteraient à :

- Pour la rue des Lilas : traiter toutes les entrées des propriétés et le trottoir côté impair en enrobé à chaud sans toucher aux bordures. Le trottoir côté pair sera végétalisé sur toute sa longueur.
- Pour le haut de la rue du Breuil jusqu'au n°9, l'ensemble des trottoirs existants seront réalisés en enrobé à chaud sans toucher aux bordures.
- Pour les stationnements, rue du Breuil, des places en structure «nid d'abeille» seront judicieusement implantées dans les espaces «verts» pour permettre aux véhicules d'être parqués sans abimer les zones enherbées. Des marquages en pleine voie seront également positionnés.

CRÉATION D'UN ABRI BUS : POSE D'UNE VERRIÈRE

Comme annoncé précédemment, le plan d'aménagement de l'avenue principale prévoit des quais de bus aux normes en face de l'école et de la mairie mais l'étroitesse des trottoirs ne permet pas la pose d'un abri standardisé. Il avait été suggéré aux usagers, lors des jours de pluie, de s'abriter sous la verrière de l'agence postale. Mais de toute évidence, cette proposition n'est pas suivie. Le Conseil Municipal propose donc d'installer une verrière similaire à celle du bâtiment commercial le long de la façade de la mairie. Celle-ci avec les murs des maisons voisines fera office d'abri bus efficace contre les vents et pluies dominants. Cette création d'abri bus atypique peut néanmoins être subventionnée par le Département à hauteur de 40% au titre des amendes de police.

Coût des travaux prévu : 5 075 € HT - Subvention attendue : 3 934,07 €.

CRÉATION D'UN «COIN REPAS» pour les employés techniques

Restant sur place entre 12h00 et 13h00, les employés techniques ne disposent pas d'espace véritablement dédié à leur temps de pause et à la restauration. Ils déjeunent dans leurs ateliers parmi les différents équipements et matériels. La collectivité a donc décidé de créer une surface à l'intérieur de ce bâtiment pour permettre à nos employés :

- De se restaurer dans de bonnes conditions d'hygiène et de confort.
- De faire sécher leurs tenues de travail dans un espace chauffé.
- De disposer d'un vestiaire convenable.

Les travaux du «coin repas» seront réalisés en interne pendant le second semestre 2019.

RAVALEMENT DE FAÇADE des ateliers communaux

Les façades des ateliers communaux (bâtiments se trouvant en haut de la place communale derrière la boulangerie) seront nettoyées et repeintes à l'automne par les employés.

CHANGEMENT DU PARC INFORMATIQUE de la mairie

Le secrétariat fonctionne avec un ordinateur âgé de 5 ans. Pour garantir le service administratif, la protection des données et assurer la maintenance par Soluris, la mairie doit obligatoirement s'équiper de nouveaux appareils.

Le parc informatique a donc été changé.

RÉFECTION DES BORDURES de certaines rues autour de l'église.

Les rues situées au pied de l'église (rue Chanoine Navarre, rue de la Cure, rue de l'Eglise, rue des Dames) sont si étroites qu'elles ne présentent pas de réels trottoirs mais de petites bordures formées par les caniveaux et les murs des maisons. Ces petits espaces dont le revêtement est dégradé, sont maintenant colonisés par une végétation plus ou moins désirables (exemple : fleurs...). Cela demande aux agents techniques et/ou aux riverains de l'entretien. Pour l'embellissement de ces quartiers, les employés communaux restaureront progressivement les bordures en utilisant différents matériaux notamment de l'enrobé (gravier goudronné) tout en laissant volontairement quelques espaces fleuris.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Les décorations de Noël en 2018 n'ont pas pu être achetées. Le report des achats se fera logiquement sur cette année 2019. La Municipalité fera l'achat de 9 décorations pour les rues des Dames, des Rosiers et du Breuil avec des fixations permanentes pour un montant de 2 000 € TTC.

RESTAURATION DE L'AUTEL DE L'ÉGLISE (mobilier inscrit au patrimoine)

Dans l'aile sud de l'église se trouve depuis des années un ancien autel non utilisé. Ce mobilier est pourtant inscrit au patrimoine. Ne trouvant pas logique de laisser dépérir davantage cet élément de notre héritage, le Conseil Municipal a souhaité le faire restaurer par une personne habilitée. Il sera remis en service et profitera à tous les futurs visiteurs.

Montant des travaux : 5 120 €.

Subventions attendues de la DRAC et du Département : 2 816 €



DIGUE

Ayant constaté en février 2018 après les différentes tempêtes hivernales plusieurs brèches étalées sur une longueur de 300 mètres, la municipalité a alerté et sollicité tous les services concernés (Etat, Département, CARO, Conservatoire du Littoral, LPO, DDTM, DREAL, Syndicat du Marais) afin de planifier une intervention. Ces brèches permettent des entrées d'eau à chaque marée de coefficient supérieur à 75 et ce sans phénomène climatique majeur. Ces volumes d'eau de mer entrant sur le continent viennent submerger des espaces colonisés par une faune et une flore non adaptées et risquent de déborder sur les terres céréalières voisines.

Le Département et la Caro ont décidé de débloquer des fonds (environ 144 000 euros) pour colmater les brèches, en attendant d'autres solutions.

L'intervention qui était prévue initialement pour décembre 2018 a été malheureusement repoussée pour différentes raisons notamment administratives et de portance des sols, etc.... Les travaux se feront probablement en septembre prochain.

Nous vous précisons également que, dès 2014 et ayant constaté avec étonnement que la commune était hors PAPI (Plan d'Actions de Prévention des Inondations) de la CARO, la municipalité s'était manifestée auprès des services «Politique de la mer» de notre communauté de communes pour avoir des explications, demander si possible un rattachement à celui-ci ou de nous donner la possibilité de nous «protéger».

Appartenant aux communes du littoral du Golfe de Saintonge (Marais de Brouage), notre village ne peut envisager d'aborder les risques de submersion sans prendre en compte les problématiques des communes littorales voisines qui se trouvent dans ce même golfe.

Lors d'une réunion qui s'est déroulée à Moëze en décembre 2018, il a été décidé conjointement avec la communauté de Communes de Marennes et la CARO de lancer un PAPI d'intention pour décider du type de protection contre les submersions et de la gestion à long terme du trait de côte que bénéficieront les communes de Brouage, de ST Froult, de Port-Des-Barques et de Moëze.

Bilan de nos actions menées de 2014 à aujourd'hui

Comme nous nous y étions engagés lors de la campagne électorale de 2014, nous avons réalisé notre programme et plus encore, avec une maîtrise saine des dépenses et des affaires communales. Tout ceci s'est fait dans le respect des lois de la République, en suivant l'évolution des nouvelles réglementations et dans la plus grande transparence.

Les points forts de notre mandat :

- Création d'un pôle commercial de proximité (Boulangerie- Bar- Agence postale- Toilettes publiques).
- Aménagement des voies communales et départementales.
- Amélioration de l'école et de la cantine.
- Réfection et mise en valeur du patrimoine historique.
- Elaboration et mise en conformité de schémas techniques et administratifs (Plan local d'urbanisme, schéma directeur pluvial, périmètre des abords des monuments historiques, document unique d'évaluation des risques, ...).
- Création d'équipements et d'espaces de loisirs (City Stade et terrain de boule).
- Actions environnementales et gestion différenciée des espaces communaux avec notamment le fauchage raisonné et broyage tardif des bords de route et des aires de pique-nique, des plantations de haies champêtres, la pose de nichoirs,

► L'école

Création d'une troisième classe (été 2014)

La municipalité s'est mobilisée pour accueillir tous les enfants de maternelle du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) sur l'école de Moëze et éviter ainsi des effectifs surchargés par classe et/ou une dispersion des élèves entre les communes de St Froult et Moëze. Une classe d'environ 60 m² a été créée en moins de 3 mois durant la période estivale, des études et des travaux ont été réalisés dans les locaux de l'ancienne mairie attenants à la cour de l'école avec la participation active des services techniques des communes du RPI.

Coût de l'opération :

- Montant total des dépenses : **6 579,04 € TTC**
- Subvention Conseil Général : **1 948,88 €** + FCTVA : **1 018,57 €** = **2 967,45 €**
- Soit en fonds propres : **3 611,59 €**



Mise en conformité «accessibilité» de l'accès aux salles de classes de l'école et de la garderie périscolaire.

Été 2016, une première étape a été effectuée avec la construction d'une rampe avec main courante pour l'entrée principale intérieure. En 2017, c'est la garderie périscolaire qui a été équipée d'une rampe d'accès avec portillon. Tous ces travaux ont été réalisés en interne par les employés communaux.

Sécurisation de la cour de l'école et des jeux non conformes

Suite au rapport du 23 mai 2014 réalisé par l'APAVE (bureau de contrôle), considérant la dangerosité de l'aire de jeux, le Conseil Municipal a enlevé toutes les structures dangereuses et modifié le pourtour du bac à sable.

Depuis, les jeux de la cour d'école sont inspectés annuellement par un organisme habilité. Coût: **320,57 € TTC**.

Le sable est renouvelé chaque année.



Sécurisation entrée école (Obligation réglementaire suite aux attentats)

A l'entrée du sas d'accès de l'école, avenue du Général de Gaulle, pose :

- d'une nouvelle porte pleine en bois munie d'un œilleton,
- d'un visiophone,
- d'une grille métallique.

L'ancien portail grillagé de la cour, rue de l'Hosannière, très vétuste et fermant mal a également été remplacé par un nouveau en acier galvanisé avec panneaux perforés. Une signalétique extérieure indique l'accès PMR (Personne à mobilité réduite).

La boîte aux lettres de l'école est dorénavant accessible aux personnes handicapées, une signalétique normée a été ajoutée.

Coût de l'opération :

- Montant total des travaux : **8 424 € HT.**
- 50% de subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : **4 212 €.**



Pose de nouvelles barrières et nettoyage des façades

Remplacement des barrières de protection devant l'école et nettoyage de la façade. Montant des 19 barrières : **1 404,48 € TTC.**



Arrêt de bus de l'école maternelle avenue du Général de Gaulle.



L'arrêt de bus de l'école côté rue de l'Hosannière a été supprimé début 2016.

Pourquoi ? Bien que la rue de l'Hosannière soit peu passante, nous avons les parents et les enfants qui attendaient le bus en pleine voie masqués par les murettes et également **sans aucun abri** en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Le point de ramassage scolaire se fait maintenant en toute logique devant l'entrée principale de l'École, avenue Général de Gaulle.

Pour quelles raisons ? Présence d'un abri, d'un trottoir, de barrières de sécurité le tout en zone 30.

Achat de jeux suite aux dons du Vélo Club et d'Amicale Moëze

Après concertation avec la Directrice de l'École Maternelle, il a été décidé d'acquérir :

- 2 mini tricycles et 2 tricycles pour la somme de **540,62 € TTC.**
- 6 «roues» pour la somme de **450 €.**



Autres travaux

- Rénovation de la cantine scolaire.
- Installation d'une alerte incendie entre les classes et les appartements communaux : montant : **1 083,89 € TTC.**
- Nettoyage et remaniement des toits : montant des travaux : **1 925,61 € TTC.**
- Création d'un plafond coupe-feu dans la laverie (obligation réglementaire) : montant des travaux : **1 815,36 € TTC.**
- Mise aux normes électriques des installations de l'école (notamment avec la pose de différentiels).
- Mise en place de contrôles périodiques des installations électriques : montant : **471,29 € TTC.**



Changement de rythme scolaire

Le gouvernement du Président Hollande nous avait imposé la semaine à 5 jours ce qui a inévitablement causé de gros changements dans le fonctionnement de nos écoles du RPI, des services périscolaires et des familles. Il a fallu avec nos moyens financiers répondre aux nouvelles exigences pendant trois années consécutives. En 2017, puisque le choix nous a été rendu possible, le retour à la semaine de quatre jours a été adopté avec le consentement des enseignantes et des représentants des parents d'élèves. Et de nouveau, la réorganisation de tous les services tels que le transport scolaire du RPI (nouveaux horaires) ainsi que l'accueil du centre de loisirs du Service Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) a dû être traitée.

► Pôle commercial

Construction du pôle commercial de proximité

En 2014, après une étude de marché favorable réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et conformément à son programme électoral de construire ce commerce indispensable au développement du village (bâtiment neuf de 180 m² de surface utile avec un auvent de 20 m² environ). Pour mener à bien la réalisation de ce pôle commercial, la municipalité a décidé de faire appel à un mandataire la SEMDAS (prestation du mandataire : **25 700 € HT**). Les travaux ont débuté le 6 janvier 2017.



Avant



Après



Boulangerie



Bar



Agence postale



Toilettes publiques



Avant



Après. Pose d'un nouveau coffret forain

Précisions financières concernant cette réalisation

Le Conseil Municipal avait voté une enveloppe maximale de **500 000 € HT** (hors subventions) pour l'ensemble de la construction (boulangerie, bar, agence postale et toilettes publiques) y compris les aménagements extérieurs (éclairages, les abords).

Les dépenses réelles sont bien en-dessous de notre prévisionnel soit : 436 843,29 € HT.

Les subventions ont donc été recalculées sur ce montant réel :

- L'Etat (DETR) : **120 770,88 €.**
- Le Conseil Départemental (fonds de revitalisation) : **115 709,30 €.**
- La Réserve Parlementaire (M. le Député Didier Quentin) : **24 317,19 €.**
- Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : **20 034,22 €.**

La part communale s'élève donc à **156 011,70 € HT** soit 35,71 %.

Réaménagement de la place

- Montant des marquages et panneaux : **1 166,70 € TTC.**
- Montant du mobilier urbain : **1 744,55 € TTC.**
- Montant des plantations : **624,96 € TTC.**



Inauguration officielle du Pôle Commercial

Le 22 septembre 2018 le Maire, Didier Portron, a procédé à l'inauguration officielle du pôle commercial marquant ainsi l'achèvement total des travaux. Cette cérémonie s'est déroulée en présence des Conseillers Municipaux, de M. Didier Quentin Député de notre circonscription, M. Hervé Blanché Président de la CARO et Maire de Rochefort, M. Mickaël Vallet, Conseiller Départemental du canton de Marennes et Maire de Marennes et de Mme Michèle Bazin Conseillère Départementale et Maire de St Agnant.



La réalisation de ce projet qui répond à un besoin réel pour nos concitoyens, est la consécration du travail fourni sur cette première moitié de mandat a précisé M. le Maire.

► Eglise Saint-Pierre

Rappel de cet impondérable

De graves désordres du plafond (apparus en 2015) sont à l'origine de la fermeture en urgence de notre église. Quelques jours après l'apparition de fissures, un morceau du plafond de la nef est tombé.

Un examen global de la charpente et de la structure du plafond a fait apparaître que l'entrait (grosse pièce de bois de soutien) d'une ferme s'était ouvert, pouvant céder à tout moment. Une réparation d'urgence a été nécessaire pour éviter la rupture de celle-ci.

Travaux de réhabilitation du plafond

Après les différents diagnostics et la consultation pour avis et accord de l'architecte des Bâtiments de France, un projet de restauration de plafond et de la charpente a été proposé et chiffré par l'architecte du patrimoine. L'entrait fracturé sera changé et l'ancien plafond en plaque de plâtre sera remplacé par des planches en châtaigné

chaulées fixées sur des cerces à crémaillère laissant apparaître une partie de la charpente.

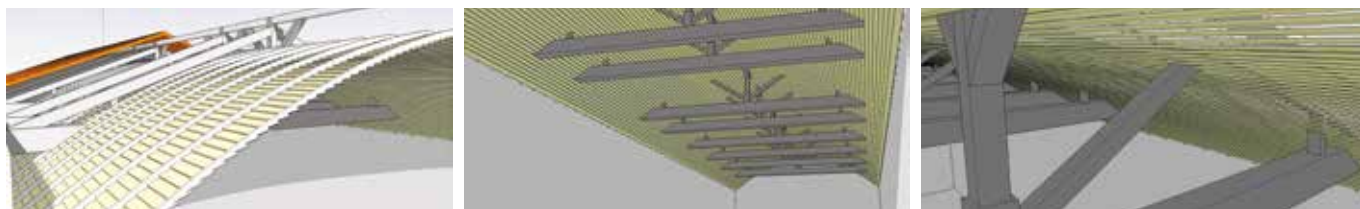
La fin des travaux est prévue (sous réserve d'impondérables) fin septembre 2019.

Plan de financement pour les travaux

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 242 178 € HT avec les frais de mission de l'architecte soit **290 613.60 € TTC.**

Demandes de subventions auprès de :

- L'Etat (DETR) (accordée) 40% : 96 871.20 €.
- Du Conseil Départemental (accordée) 30% : 72 653,40 €.
- Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) (accordée) 10% : 24 217.80 €.
- Part communale 20% : 48 435.60 €.



► Voirie

Rue du Maréchal Leclerc

Les travaux de cet axe principal du village ont consisté à la création de plus de 500 mètres de trottoir, d'un quai de bus, de plateaux surélevés aux intersections, de chicanes à l'entrée du bourg, la réfection du plateau routier, la suppression de la ligne téléphonique aérienne et des améliorations de l'éclairage public.

Coût de l'opération :

- Montant des travaux (société Eiffage) : **154 771,20 € TTC.**
- Montant des travaux SDEER : **1 986,98 €** (non soumis à la TVA).
- Montant des travaux Orange : **1 114,43 € TTC.**
- Maitrise d'œuvre syndicat de voirie : **6 448,80 € TTC.**
- Levée topographique : **1 600 € TTC.**
- Géo localisation obligatoire des réseaux : **2 004 € TTC.**

Subventions :

- La Région : **15 000 €.**
- Le Conseil Départemental : **3 823 €.**
- Amende de police : **20 000 €.**
- FCTVA : **29 422, 20 €.**
- Taxe PVR des propriétaires : **23 062 €.**

L'impasse des Tournesols

Devenue voie publique en 2015, cette impasse, très endommagée, a fait l'objet de travaux de réfection. Un arrêt STOP a été installé à l'intersection avec la rue du Breuil (marquage au sol, panneau).

Demandes de subventions accordées par :

- Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) : **4 207€.**
- Le Conseil Départemental : **8 324,54 €.**

Soit un total des aides de : **12 531,54 €.**

Montant total des travaux : 20 811,35 € HT,
part communale : **8 279,81 € HT.**

Avant



Après



Avant



Après



Travaux de mise en accessibilité des trottoirs et du parking de la salle polyvalente (Obligation réglementaire)

Remise en état des deux parkings, mise aux normes des bordures de l'intersection avec la rue Adolphe Pommier, réfection des bordures de trottoir, marquage des différentes zones de stationnement et passage piéton.

Ces travaux ont bénéficié d'une subvention au titre des amendes de police : **5 708,32 €** (40% du montant hors taxe).

Montant total des travaux **14 270 € HT**,
part communale : 8 562 € HT.

Avant



Après



Zones de stationnement (marquages au sol)

Pour des raisons évidentes d'application du code de la route, de réduction de vitesse des véhicules et de savoir vivre ensemble, le Conseil Municipal s'est lancé dans le marquage au sol de places de stationnement sur l'ensemble de ses voies communales du bourg. Petit à petit et dans les secteurs qui le permettent, ces marquages positionneront des zones de stationnement afin de libérer les trottoirs (zone exclusivement dédiée aux piétons), d'inciter les riverains à prendre de bonnes habitudes et d'induire le ralentissement des engins motorisés. Prenons le réflexe de ne pas stationner sur les trottoirs, les véhicules à cheval sur un trottoir bloquent le cheminement et peuvent obliger les usagers et souvent les enfants à descendre sur la route.

- Avenue du Général de Gaulle.
- Rue de la Rochelle.
- Place du 1er Régiment de Bigorre (devant la Mairie et le pôle commercial).

Lors de cette opération, l'ensemble des bandes «STOP» du bourg a été refait.

Montant de tous les marquages au sol : **2 012,80 € TTC.**

Quelques exemples d'aménagements des rues et des parkings

La dangerosité des carrefours des rues de La Carrée, Jean Berteau et Montifaut, a nécessité des travaux d'aménagement. Pour empêcher la détérioration des bas-côtés et pour sécuriser ces deux virages, la Commune a placé des bordures chasse roue aux carrefours des rues.



Carrefour rue de la Carrée/rue de Montifaut



Carrefour rue de la Carrée/rue Jean Berteau



Le parking entrée Nord (en venant de Soubise) a été nivelé et empierré.



Avenue du Général de Gaulle



Rue de la Rochelle



Place du 1^{er} Régiment de Bigorre

Pose de mobilier urbain

- Pour une meilleure diffusion des informations communales : poses de panneaux d'affichage (rue Maréchal Leclerc, rue de la Carrée, rue du Breuil et au lieu-dit Thionnet) : **1 606,37 € TTC.**
- Rue Maréchal Leclerc : abri bus, banc, poubelle, barrières surmontées de jardinières, plots.
- Place du 1er Régiment de Bigorre (devant la Mairie) : banc, poubelle, cendrier, barrières, support vélos au sol.



Pose de signalétique «intra muros» - Remplacement de panneaux de signalisation

- Ajouter aux endroits stratégiques de nouveaux panneaux indiquant nos services ou nos commerces. Montant de l'opération : 462 € TTC.
- Un nouveau panneau d'information a été implanté à l'entrée nord du cimetière (valorisation du patrimoine). La CARO a financé entièrement cette opération.
- Remplacement de certains panneaux de signalisation routière sur la route départementale D3 ainsi que ceux manquants ou détériorés indiquant de la Réserve Naturelle.



Avant

Après



Panneau d'information entrée cimetière

Réparation d'urgence - Rénovation

Pont de Loubresse : suite à l'effondrement d'une partie du pont, des travaux de sécurisation du site ont été effectués en urgence pour un montant de **7 020 € TTC.**



Avant

Après



Avant

Après

Sécurisation du coffret électrique à l'angle de la rue des Rosiers par remplacement de celui-ci.

Rénovation du poste de distribution publique d'électricité (salle polyvalente).



Avant

Après



Intervention d'urgence de mise en sécurité du mur Sud de la salle polyvalente après les tempêtes subies début année 2018. Montant : **3 920,40 € TTC** pris en charge par l'assurance (franchise déduite)

Extension et rénovation de l'éclairage public

• **14 nouveaux candélabres ont été installés** afin de combler les zones noires du Bourg (rues Jean Berteau, des Jardins, de la Libération, de la Carrée, du Maréchal Leclerc, ruelle du Bourg et à l'entrée du village).

• **Pose d'horloges astronomiques** pour la commande synchronisée des éclairages publics, montant de l'opération : **794 € HT.**

• **Depuis 2014, le Conseil Municipal s'efforce de renouveler les illuminations de «Noël»** quartier par quartier par des éléments plus modernes, élégants et surtout moins énergivores:

- Pour l'avenue du Général de Gaulle, montant des achats: **2 439,55 HT.**
- Pour les rues du Maréchal Leclerc et de la Rochelle), montant des achats : **3 725 € HT.**
- Pour les hameaux de Thionnet et du Vergon, montant des achats : **985,92 € TTC.**

La pose des décorations est réalisée par le service gratuit de la CARO ce qui permet de réaliser une économie non négligeable de **695,76 € TTC.**



MAIRIE

Adresse..... 42 avenue du G^{al} De Gaulle 17780 Moëze
 Téléphone..... 05 46 84 92 88
 Fax 05 46 84 81 54
 Mail mairie@moeze.fr
Nouvelle adresse mail : Depuis septembre 2017, la Mairie a
 changé d'adresse mail suite à l'arrêt du domaine «mairie17.com».
 Pour toutes correspondances, veuillez envoyer dorénavant vos
 courriels à l'adresse suivante : mairie@moeze.fr

Horaires

Lundi..... de 13 h 30 à 17 h 30
 Mardi..... de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30
 Mercredi de 8 h 30 à 12 h 30
 Jeudi de 8 h 30 à 12 h 30
 Vendredi..... de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 00

En dehors des heures d'ouverture, si urgence contacter

Maire : Didier PORTRON.....06 67 61 03 19
Adjoint : Philippe PERRET.....06 17 50 25 61
Adjoint : Gilles BISSON06 23 61 25 03

ADMINISTRATION

ASSISTANTE SOCIALE 05 46 88 15 19
PRÉFECTURE de La Rochelle 05 46 27 43 00
SOUS-PRÉFECTURE de Rochefort 05 46 87 08 08
«ALLO SERVICE PUBLIC» (renseignements administratifs)
 (Coût d'une communication locale/téléphone fixe) ... 3939

AUTRES

SAUR 05 81 31 85 01
EDF 09 72 67 50 17
ORDURES MÉNAGÈRES..... 05 46 82 17 82

MOEZE



MEMENTO MUNICIPAL



BOULANGERIE - PÂTISSERIE
BAR - EPICERIE
PRODUITS ARTISANAUX



Ouvert du lundi au dimanche
de 6h30 à 20h00
Fermé le mercredi

05 46 83 20 81

AUNIS CORDONNERIE
 La solution
 Gravure - Tampons
 Clés - Coupes - Trophées
 Imprimerie - Plaques auto et moto
 Réparations vêtements de cuir et toiles de tentes
 aunis.cordo@orange.fr
 Centre Commercial Quatr'Anes **Tél. 05 46 99 44 60**
 17300 ROCHEFORT

Sté MONROUX et Cie
 Service locale et rural depuis 1918
 ZI du Chemin Vert - 17780 SOUBISE
 05 46 84 92 79 - ancmonroux@hotmail.fr
Vente et réparation de matériel agricole, espace vert
Pièces détachées et fournitures en Libre-service.

Les Formalités... où se renseigner ?

Carte Nationale d'identité.....	Mairies équipées d'un dispositif numérique de recueil.
Carte d'Electeur.....	Mairie du Domicile
(Inscription du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre de chaque année, pour l'année suivante.)	
Autorisation de sortie du Territoire pour un mineur.....	Cerfa disponible sur internet sur service-public.fr
Carte Grise.....	Sur le site de l' Agence Nationale des Titres Sécurisés : https://ants.gouv.fr/
Déclaration de naissance.....	Mairie du lieu de naissance
Mariage.....	Mairie choisie pour le mariage
Déclaration de décès.....	Mairie du lieu de décès
Copie intégrale ou extrait de l'acte de naissance, mariage, décès.....	Mairie de naissance, mariage, décès
Extrait de casier judiciaire.....	Casier judiciaire national de Nantes (02.51.89.89.51)



Eglise travaux de réhabilitation du plafond



Paratonnerre



Sécurisation de l'école et de la cour

City stade Terrain de boules



Plantations



Fleurissement



Illuminations de Noël



Abri bus



Mobilier urbain



Boulangerie



Bar



Rue du Maréchal Leclerc



Rue des Tournesols



Parking Nord



Parking S



Mise en accessibilité ERP

Création d'une 3ème classe

Embellissement de la cantine



Nettoyage, remaniement des toits (école)

Places de stationnement

Toiture atelier
Locaux associations



Commercial



Cabinet d'infirmiers



Achat camion benne



Agence postale

Toilettes publiques



Rafrâichissement transfo.



halle polyvalente

Bordures rues de la Carrée/Montifaut et Jean Berteau

Remplacement signalétique

Ces gestes qui sauvent...

QUE FAIRE FACE A UN ARRÊT CARDIO-RESPIRATOIRE D'UN ADULTE ?

1) ALERTEZ OU FAITES ALERTER LES SECOURS (SAMU 15 ou POMPIERS 18)

2) VÉRIFIEZ SA RESPIRATION ET LIBÉREZ LES VOIES AÉRIENNES



Mettez la personne sur le dos, sur un plan dur.
Agenouillez-vous et mettez 1 main sur son front.
Avec l'autre main relevez le menton et basculez doucement la tête vers l'arrière.
Regardez et écoutez si la personne respire.

3) FAITES DEUX INSUFFLATIONS

Si la personne ne respire pas : pincez son nez et couvrez sa bouche avec la vôtre puis soufflez 2 fois lentement. Sa poitrine doit se soulever à chaque fois que vous soufflez. Entre chaque insufflation respirez une bouffée d'air.

4) VÉRIFIEZ DE NOUVEAU SA RESPIRATION

5) LE MASSAGE CARDIAQUE

Si la personne ne respire toujours pas :



Mettez vos mains l'une sur l'autre. Positionnez-les entre ses 2 seins, bien au milieu de sa poitrine, vos épaules à la verticale de vos mains.
Poussez vos mains rapidement vers le bas, les bras bien tendus, les coudes bloqués.
Vos mains doivent descendre de 4 cm, puis laissez-les remonter et recommencez ainsi 30 fois de suite rapidement.

6) ET CONTINUEZ AINSI

Continuez en alternant 2 insufflations (étape 3) et 30 compressions (étape 5). Si la personne reprend connaissance, respire ou parle arrêtez le massage et couchez-la sur le côté en attendant les secours.

Attention ! les conseils ci-dessus ne remplacent pas une formation au secourisme dispensée par un organisme agréé ou une association habilitée (Croix Rouge, Protection Civile,...). Seule une telle formation vous permettra de pratiquer le secourisme avec un maximum d'efficacité et de sécurité.

URGENCES

Appel d'urgence	112
depuis un portable en France et à l'étranger	
Pompier	18
depuis un téléphone portable ou d'un fixe en France	
Police	17
depuis un téléphone portable ou d'un fixe en France	
Samu	15
Gendarmerie de Saint Agnant	05 46 83 30 04
Centre anti poisons (Bordeaux)	05 56 96 40 80
Enfants disparus	116 000
Réseau garde pharmacies	3237

A VOTRE SERVICE

AGENCE POSTALE COMMUNALE	05 46 84 92 18
Ouvverte tous les matins de 9 h à 12 h 00 (fermeture à 11 h 30 le samedi)	
ECOLE MATERNELLE	05 46 84 95 28
RESTAURANT SCOLAIRE SIVOS MAIRIE DE SAINT FROULT Téléphone (téléphoner l'après-midi)	05 46 84 92 44
CENTRE DE LOISIRS, SERVICE ENFANCE-JEUNESSE	05 46 83 76 93
TRANSPORT A LA DEMANDE «R'bus»	0 810 052 002
DÉCHETTERIES	08 00 08 52 47
Saint Nazaire	
Lundi au Jeudi	de 8 h 00 à 12 h 00
Vendredi et Samedi	de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Echillais	
Du 1 ^{er} avril au 30 septembre :	
Lundi au samedi	de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
Du 1 ^{er} octobre au 31 mars :	
Lundi au samedi	de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

TRANSPORTS
MEDICAUX ASSIS

Conventionné
Sécurité Sociale

TOUS TRANSPORTS
TOUTES DISTANCES
6 PLACES

TAXI D'ECHILLAIS
Bruno Taxi (EIRL)
07 78 11 65 57
06 07 02 27 49
bruno.boccard62@gmail.com

14 rue de la Tourasse
17620 ECHILLAIS
www.bruno-taxi.com
Siret : 332 059 385 00069 - APE 4932Z

PHARMACIE RODIER

MATÉRIEL MÉDICAL
vente et location

Nous livrons et installons
à votre domicile la solution médicale
à vos besoins, via nos prestataires

HORAIRES :
Du lundi au vendredi :
9h-12h15 / 14h-19h30
Samedi : 9h-12h15

Tél. : 05.46.84.92.11
Fax : 05.46.83.96.58

► PLU- Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme (PLU) entériné

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été entériné le 19 décembre 2018. Engagé en décembre 2014, accompagné par le Cabinet Urban'Hymns, la municipalité a rédigé durant ces quatre années le nouveau document d'urbanisme qui va maintenant s'imposer à toutes les demandes de construction et d'aménagement des espaces communaux.

Ce document important remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols (POS) âgé de 35 ans. Il était temps de mettre ce document à jour en prenant en compte toutes les nouvelles réglementations et législations. **Le travail fourni durant ces quatre années a permis de faire valider administrativement notre vision du développement de la commune pour les dix prochaines années.**

Pour les zones constructibles hors périmètre des monuments historiques, nous avons fait en sorte d'assouplir la réglementation urbanistique souvent trop contraignante. Ex : certains projets de construction sont maintenant réalisables en centre bourg. Toutefois, nous attirons votre attention sur le fait qu'il existe toujours des règles applicables à tous les propriétaires que cela soit pour un permis de construire ou pour la création d'une murette, d'un abri de jardin etc.... Les secteurs pour l'implantation de futurs lotissements ont été choisis en fonction de plusieurs critères : une logique d'expansion urbaine, la présence des servitudes des concessionnaires (alimentation en eau potable, réseau d'assainissement des eaux usées, le réseau EDF), les contraintes des écoulements et des évacuations des eaux de pluies, l'application de la loi « littoral », les contraintes environnementales et la présence d'établissements agricoles.

La surface totale constructible de la commune a été établie en se basant sur le rythme de construction antérieur à 2014, elle sera un peu augmentée, de l'ordre de six logements par an (seulement 3,5 hectares sont mobilisés), et en maintenant un taux de densité de 15 logements par hectare. Un gain d'une centaine d'habitants est visé à l'échéance de 2026. Les espaces constituant les « dents creuses »

(espaces constructibles mais vides) doivent être dans un premier temps occupés. La loi « littoral » impose un développement du village en continuité de l'existant. Des lotissements détachés du bourg ne pourront pas voir le jour.

Lors de l'élaboration de ce document d'urbanisme, la municipalité a dû se projeter dans l'avenir afin de définir les futures zones à construire mais aussi à désigner les réserves foncières, les terrains pour les prochains équipements communaux (Zone Ue).

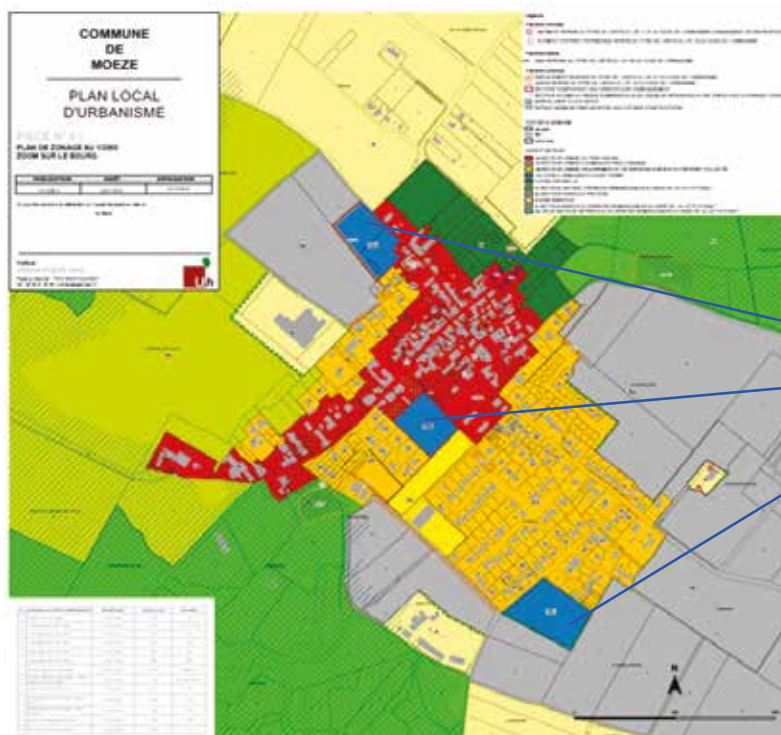
La collectivité poursuit ses projets structurants, comme la création d'un pôle commercial place du 1er Régiment de Bigorre, en appliquant une réserve foncière pour l'édification d'un nouveau complexe scolaire (école, cantine et garderie) mieux adapté à proximité de la salle polyvalente, la création d'un grand parking et la réalisation d'une place publique « en herbe ». Les anciens locaux de l'école pourraient ainsi accueillir la nouvelle mairie, des salles associatives ou différents services.

Un inventaire du patrimoine communal a été effectué de manière à préserver et valoriser la richesse identitaire du village traversé par une route touristique. Le volet environnemental a été très largement et logiquement appuyé en insistant notamment sur la création de liaisons douces, la plantation et la préservation des haies.... A ce sujet, toutes les haies du village en plus des haies en zone Natura 2000 sont maintenant « repérées » **ce qui obligera les propriétaires à demander des autorisations pour les tailles et élagages de leurs arbres, l'arrachage, les coupes franches étant dorénavant systématiquement proscrites.**

Coût de la rédaction du PLU :

- Montant de l'intervention du Cabinet Urban'Hymns : **29 350 € HT** (réparti sur la durée de l'étude).
- Subvention de la CARO : **5 000 €.**

Subvention de l'Etat (Dotation Générale de Décentralisation urbanisme) : **5 270,28 €.**



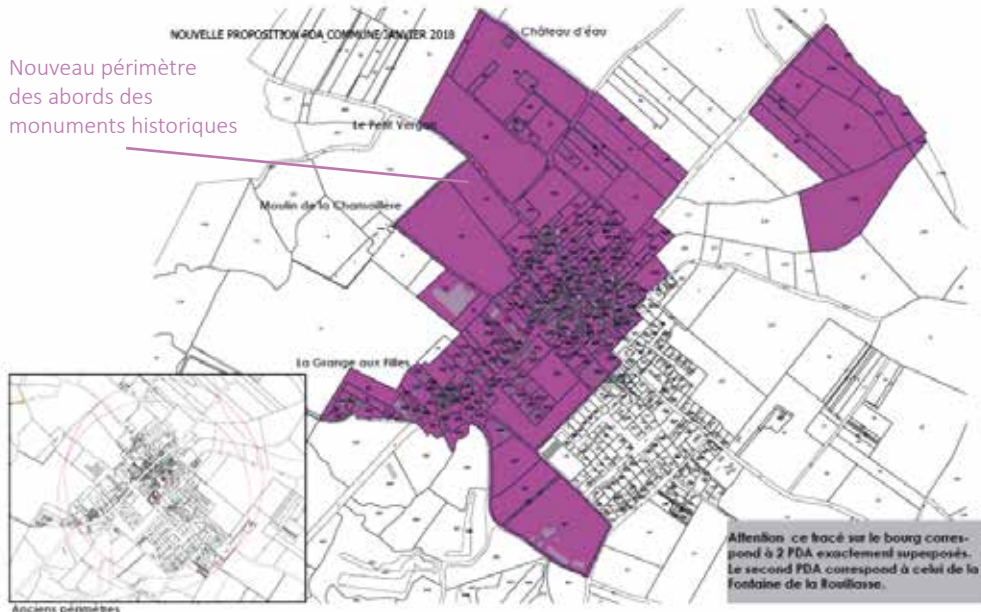
Zones à urbaniser à court terme

Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques (PDA)

Avec la présence de deux monuments classés (le clocher de l'Église St Pierre et la croix Hosannièrre) la totalité du bourg de Moëze se trouvait soumis au périmètre des abords des monuments historiques d'où le passage obligatoire de tous les documents d'urbanisme par le service de l'Architecte des Bâtiments de France. Ce périmètre avait été défini par un cercle de 500 mètres de rayon partant du centre des édifices classés ce qui avait pour conséquence d'englober tout le village. Le nouveau zonage validé par les services de l'Etat et le Conseil municipal a été soumis à enquête publique en même temps que celle du PLU.

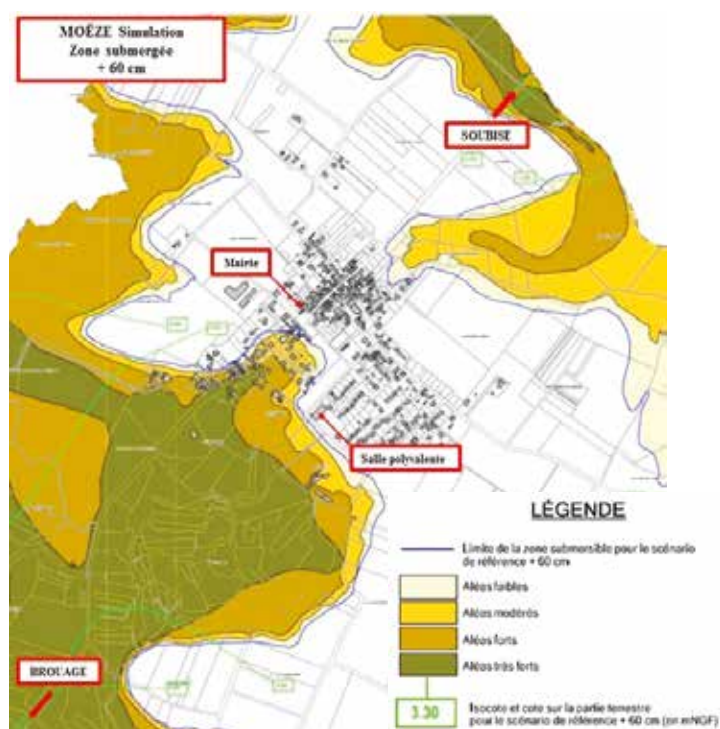
Ce nouveau périmètre comprend dorénavant les secteurs ayant du vieux bâti à savoir toutes les propriétés du pied de l'église, celles de la rue de la Rochelle jusqu'au lieu-dit le Vergon et la totalité de celles de l'avenue du Général de Gaulle (de part et d'autre). Il a été exclu toutes les zones à l'Est de la rue de la Carrée (les lotissements de la rue Adolphe Pommier, rue des Coquelicots, rue du Breuil) et la grande partie desservie par la rue du Maréchal Leclerc à partir de l'intersection avec la rue de la Carrée. Le plan est bien entendu consultable en Mairie ou sur le site Internet de la Préfecture de Charente-Maritime. Nous vous invitons à le consulter.

Les permis de construire ou les déclarations de travaux des propriétés hors périmètre des abords des monuments historiques seront uniquement instruits par le service ADS de la CARO sans devoir passer par l'architecte des Bâtiments de France. Seule la réglementation du PLU de Moëze sera applicable ce qui ne veut pas dire que tout et n'importe quoi sera autorisé. Les délais d'instruction seront plus courts et les prescriptions seront moins exigeantes. Il est utile de rappeler qu'il est indispensable de préserver notre identité et notre cadre de vie en continuant les constructions dans le style «Charentais Maritime».



Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)

Le PPRN est un document permettant à la population de s'informer sur les risques encourus et les mesures mises en place sur le territoire pour s'en protéger. Il est annexé au Plan Local d'Urbanisme.



Le Schéma Directeur Pluvial

Ce document a permis de faire un diagnostic du réseau pluvial communal, de définir son impact sur l'environnement et de connaître les travaux à effectuer pour le rendre efficace et conforme aux exigences environnementales. Les relevés qualitatifs ont démontré des anomalies et des problématiques. Certains rejets illégaux ont été clairement identifiés et leurs auteurs devront les cesser et se conformer aux règles sanitaires en application.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO), ayant eu le transfert de la compétence «eaux-assainissement» le 1er août 2017, devra dans les mois et années à venir améliorer, créer des structures supplémentaires mais également mettre un terme à certaines pratiques qui saturent ou polluent notre réseau d'eaux pluviales.

- Coût du schéma : 21 391,50 € HT.
- Subventions : 17 113,30 € HT.
- Part communale : 4 278,20 € HT.

Révision du SCOT

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un projet de territoire, définissant une ambition et une stratégie à moyen et long termes. Il décline ainsi des objectifs d'aménagement sur tous les éléments qui participent au fonctionnement d'un espace avec une vision d'avenir : l'habitat, l'économie, l'environnement, les mobilités, les équipements et les services aux usagers et entreprises, le paysage, l'énergie etc...

Rochefort Océan 2040

Les élus de la CARO achèvent la révision du SCOT. Le prochain document dessine le visage de notre agglomération à l'horizon 2040. Schéma de Cohérence Territoriale. Derrière ces trois mots se cachent toutes les orientations structurantes pour l'ensemble de la Communauté d'agglomération. Et dans toutes ses composantes : de l'habitat aux commerces et services, les transports, le foncier, l'environnement... Toutes les politiques sectorielles sont concernées. C'est le regard fixé sur l'horizon 2040 que les élus du territoire travaillent en ce moment à réviser et fixer l'ensemble de ces règles qui vont régir notre territoire demain. Des règles qui obéissent déjà à plusieurs principes, dont les exigences du Label Grand Site que notre territoire devrait obtenir dans les mois qui viennent.

D'ici janvier prochain, l'ensemble des ambitions pour le territoire devraient être arrêtées. On sait déjà qu'elles comprennent un objectif démographique pour 2040 : dépasser la barre des 71 000 habitants (63 200 en 2015). Un surcroît de population qui impliquera la création de 7 à 8 000 logements nouveaux répartis sur l'ensemble de la CARO dans une logique de pôles d'équilibre, (Fouras, Tonnay-Charente, Échillais), de pôles d'appui (Soubise, Saint-Agnant, Port des Barques, Breuil-Magné, Saint-Laurent de la Prée), et de villages et communes rurales, cet ensemble étant réparti autour d'un pôle urbain : Rochefort.

À cet horizon, la ville centre devrait atteindre environ 28 000 habitants. Cet objectif implique une gestion rigoureuse des espaces urbanisables. Dans un contexte réglementaire déjà contraignant, la consommation d'espaces doit sensiblement baisser et dans une optique de préservation optimale des espaces naturels, villes et communes seront amenées à densifier des zones d'habitat existantes plutôt que faire le choix de s'étendre sur des espaces libres qui se raréfient. Cette perspective s'appliquera aussi aux zones commerciales qui ne seront pas toutes autorisées à s'agrandir pour accueillir de futurs enseignes. La consigne sera au développement des commerces de centre-ville et centres-bourg. On voit déjà revivre le cœur de nos villes, petites ou grandes...

► Aménagement et embellissement de la commune

Création du pôle loisirs

(Terrain de boule- Terrain multisports)

Un nouvel espace sportif et récréatif !

La nouvelle municipalité a souhaité proposer un plateau sportif et récréatif. Derrière la salle polyvalente, un «Terrain Multisports» de 300 m² dédié à la pratique du Foot Ball, Tennis, Tennis Ballon, Basket, Hand Ball, Volley Bal est maintenant accessible à tous.

Des filets pare ballons ont été mis en place pour éviter tous désagréments aux abords du terrain.

Le terrain de boule réhabilité, agrandi, propose désormais une surface de 360m² (contre 210m² auparavant), bordé de rondins de bois avec un nouveau revêtement.

Un éclairage performant et adapté a été mis en œuvre avec minuteur (cycle d'éclairage d'une heure, reconductible).

Cette infrastructure est contrôlée chaque année par l'APAVE (organisme habilité) : 235.76 € TTC.

Montant de l'opération d'aménagement : **50 297 € H.T.**

Subvention de :

- L'Etat (DETR) : **12 474,50 €**,
- De la région FRIL: **12 000 €**,
- Du Conseil Départemental : **5 030,00 €**.

Soit en fonds propres : **20 792,50 € HT.**

Avant

Après



Fleurissements, Aménagements paysagers, Plantations

- Chaque année, embellissement du village avec un fleurissement adapté, récompensé au concours des villes et villages fleuris.
- Place du 1^{er} Régiment de Bigorre (devant la Mairie) : 2 arbres malades et des vieux végétaux buissonnants ont été remplacés par des plantes persistantes et fleurissantes.
- Plantation de 1,2 km de haies vives (Programme Eva 17) avec le concours de la Chambre d'Agriculture, de la CARO et du Département.



Place de la Mairie



Avenue du Général de Gaulle

Rue du Breuil



Rue du Maréchal Leclerc

Plantation de 1 200 m de haies vives

Abattage des peupliers - Diagnostic santé des marronniers - Abattage (Obligation réglementaire). Taille des haies vives

Les peupliers (sur la partie haute de la place du 1er Régiment de Bigorre) ont été abattus. Leurs racines superficielles endommageaient le revêtement de l'aire de stationnement pouvant provoquer des accidents et des chutes. A la place, une plantation de charmes a été réalisée par les employés communaux.

A la demande du Département, un diagnostic a été effectué pour définir l'état phytosanitaire et mécanique des arbres. Sur 46 arbres, 7 sujets présentaient de très grosses altérations et ont dû être abattus. Les marronniers de l'avenue du Général de Gaulle doivent être taillés tous les 4 à 5 ans. Lors de la dernière taille, les branchages ont été broyés. Les copeaux ainsi obtenus ont été mis à la disposition des habitants pour leur jardin.

Coût de ces opérations :

- Abattage des peupliers et taille des marronniers : **2 500 € HT.**
- Abattage des marronniers : **le Département a pris en charge financièrement l'opération.**
- Tous les deux ans, l'ensemble des haies vives de la commune font l'objet d'une taille. Coût de l'opération : **1 000 € HT.**



Remplacement des peupliers par des charmes



Taille des marronniers / Abattage des sujets malades



Taille des haies vives



Intervention d'arrachage de baccharis

Le 15 novembre dernier, la LPO et le lycée de la mer de Bourcefranc (élèves de seconde) aidés des employés communaux ont procédé à cette intervention d'éradication de cet arbuste invasif sur notre commune notamment sur la route de l'île Bordeaux (du silo à grains jusqu'au parking de la réserve naturelle).

Le «Baccharis halimifolia» peut entraîner la disparition des plantes et des communautés animales et végétales locales. Bon combustible ; il augmente le risque d'incendie dans les friches et menace la sécurité des riverains. Sa production importante de pollen pourrait impliquer une aggravation du rhume des foins (fort pouvoir allergisant).



Le verger communal

Situé en haut de la rue des Coquelicots, ce verger est composé d'arbres fruitiers qui ont remplacé les frênes existants (certains étant morts, les autres transplantés sur d'autres secteurs). Les fruits sont bien entendu destinés à être récoltés par les habitants.

Pose de nichoirs

Des nichoirs offerts par l'association «Amicalement Moëze» ont été posés à différents endroits de la commune. Le Maire, Didier Portron et une équipe de bénévoles ont procédé à cette opération.



► Bâtiments- infrastructures

Les ateliers municipaux



Avant



Après

Mise aux normes de l'électricité des ateliers municipaux

L'installation électrique (devenue dangereuse pour la sécurité des agents techniques) exposait le bâtiment au risque d'incendie. L'éclairage de l'atelier a été par la même occasion modifié pour apporter confort et sécurité.

L'intervention d'un professionnel a donc été nécessaire.

Coût de la réfection complète du circuit électrique des ateliers : **988,80 € TTC.**

Tableau électrique

Changeement de la cuve à fioul (Obligation réglementaire)



La vieille cuve dangereuse, insécurisée et dépourvue de bac de rétention a été remplacée par un nouveau réservoir à carburant d'une contenance de 1500 litres aux normes de sécurité est doté d'une double paroi.

Coût de l'opération : **907,10 € HT** soit **1 088,52 € TTC.**

La toiture des ateliers communaux

La toiture des bâtiments communaux donne des signes de faiblesse (entrées d'eau à plusieurs endroits) nécessitant une réparation d'urgence. Montant de l'intervention : **2 419,91€ TTC.**

Ce bâtiment fera aussi l'objet d'un nettoyage et d'une peinture des murs et des portes.

Achat d'un camion benne pour le service technique

Le 7 juin 2018, la commune a fait l'achat de son premier camion-benne neuf de 3,5 tonnes équipé d'une benne de marque PEUGEOT (modèle BOXER) pour un montant de **24 223 TTC.** Il était temps



que la commune s'équipe comme toutes les collectivités de cet outil de travail indispensable pour l'ensemble de ses interventions en permettant le déplacement de nos deux agents en toute sécurité et d'assurer des interventions en binôme plus rapidement.



Cabinet d'infirmiers

Un cabinet d'infirmiers a remplacé l'ancienne agence postale situé au 9 avenue du Général de Gaulle. Le local étant rendu disponible, trois jeunes infirmiers ont pu prendre place dans cet espace d'environ 35 m² spécialement aménagé.

Les logements communaux

Travaux de sécurisation et d'amélioration réalisés :

- Système de détection fumée incendie.
- Extincteurs dans les dégagements.
- Protections électriques par coup de poing.
- Radiateurs électriques changés.
- Douches refaites.



Les recrutements de personnel depuis 2014 et actuellement en service

Mme Elodie VIGIER



Embauchée depuis le 16 juin 2014, Mme Elodie VIGIER assure depuis 5 ans le poste de secrétaire de mairie dans un premier temps en contrat à durée déterminée puis très rapidement titulaire suite à l'obtention de son concours d'adjoint administratif 1ère classe.

Depuis sa carrière ne cesse d'évoluer au sein de notre collectivité puisqu'elle est maintenant adjoint administratif principal 2nd classe et envisage de passer d'autres concours pour le développement de sa carrière professionnelle.

M. Arnaud MILLER



Depuis le 30 avril 2018, M. Arnaud MILLER occupe le poste d'agent technique à temps plein en contrat à durée déterminée. Depuis près d'un an, il a su s'adapter à ses nouvelles missions très différentes de son précédent poste : militaire de l'armée de terre.

Nous lui souhaitons une nouvelle fois la bienvenue et nous espérons, si tout va bien, que son CDD soit renouvelé pour une période plus longue.

M. Benjamin BILLAUD



La collectivité a embauché le 3 juillet 2017 M. Benjamin BILLAUD dans un premier temps en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE). Après 19 mois de services rendus, le Conseil Municipal a décidé à la fin de son CAE de le nommer stagiaire titulaire à compter du 3 mars 2019. Si sa période de stage se déroule sans difficulté, ce jeune agent sera certainement titularisé.

Mme Huguette JOLY



Depuis le 5 février 2018, Mme Jennifer CANTETEAU-TORCHUT, en congés maternité puis parental, a été remplacée par Mme Huguette JOLY pour assurer le poste de gérante de l'agence postale.

Nous la remercions une nouvelle fois pour la qualité de son travail et surtout pour avoir su s'adapter très rapidement à son nouveau poste.

Evènements marquants de l'année 2018

VŒUX DU MAIRE

Le vendredi 26 janvier 2018, a eu lieu la présentation des «vœux de la municipalité», en présence de M. Mickaël Vallet, Conseiller Départemental du canton de Marennes et Maire de Marennes, Mmes et M. les Maires ou représentants de communes voisines, des autorités civiles et militaires, des nouveaux habitants, des représentants du monde associatif et différents personnels. Le Maire, Didier Portron a commencé par rendre un hommage à M. Laurent Kesraoui, Conseiller Municipal, brutalement décédé en ce début d'année, puis a dressé son bilan pour 2017 avant de présenter ses futurs projets pour 2018 misant sur le développement de sa commune.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Didier PORTRON, Maire, entouré des autorités civiles et militaires, a présidé cette cérémonie au cours de laquelle des enfants des écoles du RPI accompagnés de leur institutrice ont interprété des chants. Un vin d'honneur fut servi sur la place du 1er Régiment de Bigorre.



CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Le 11 novembre 1918, la France et l'Allemagne signaient l'Armistice actant la fin de la Première Guerre Mondiale. M. le Maire, le Conseil Municipal, les autorités civiles et militaires, les habitants ont rendu un vibrant hommage aux «enfants» de Moëze morts pour la France. Après cette cérémonie émouvante, tous les participants se retrouvèrent à la mairie pour un vin d'honneur.



FÊTE RÉPUBLICAINE ORGANISÉE PAR LA COMMUNE

(Photos de Fabien ARTUS)

Le vendredi 3 août 2018, la municipalité a organisé son pique-nique républicain animé par l'orchestre «Thierry Coudret». A la nuit tombée, le public, rejoint par des spectateurs venus des communes avoisinantes, s'est rendu dans un pré aménagé à proximité de la salle polyvalente pour assister à un spectacle de feu et de féerie «Beltaine» proposé par la compagnie l'Arche en sel. Ce fut un véritable succès qui a réuni plus de 550 personnes. La soirée dansante s'est poursuivie tard dans la nuit.



REPAS DES AÎNÉS ORGANISÉ PAR LE CCAS DE LA COMMUNE

Le dimanche 4 mars 2018, nos aînés se sont retrouvés à «L'Escale de Lupin» comme les années précédentes pour leur traditionnel repas. Madame Cathy JOUBERT a animé cette après-midi.



LE CONSEIL MUNICIPAL INVITE LE PÈRE NOËL

Vendredi 21 décembre, le Père Noël a accueilli les écoliers et leurs accompagnants à la Mairie pour une distribution des chocolats. Ensuite, il s'est rendu avec Mère Noël à la garderie avant de reprendre sa tournée.



Informations diverses

ÉTAT CIVIL

(Sur autorisation de publication)

NAISSANCE :

Eden STEVENOT le 24/04/2018
Léna JANOT le 24/09/2018

DÉCÈS :

M. Laurent KESRAOUI	le 05/01/2018
M. Henri BOURDEAU	le 11/02/2018
M. Jean-Paul WARNEYS	le 23/03/2018
Mme Ghislaine RICHÉ épouse BERTON...	le 10/06/2018
Mme Yolande MAILLET	le 22/09/2018
M. Gilles TEXIER	le 28/11/2018



HOMMAGE À M. LAURENT KESRAOUI (1949-2018)

Monsieur Laurent KESRAOUI nous a quitté à l'âge de 68 ans.
Il s'engagea dans l'armée de l'air en 1967, durant 22 ans avant un départ en retraite au grade d'adjudant-chef. Il poursuivit son parcours professionnel dans la vie civile jusqu'en 2007 au poste de surveillant de nuit auprès de jeunes adultes handicapés à la Croix Rouge de Tonnay-Charente.
Bénévole et responsable pendant une dizaine d'années d'une antenne des Restos du Cœur à Rochefort il participa à la création d'une autre antenne à Saint Laurent de la Prée.
Passionné de rugby, il fut joueur, arbitre, membre du Comité Départemental et superviseur.
Depuis 2009, il s'impliqua dans la vie communale et associative de son village en tant que Membre fondateur de l'association Amicalement Moëze puis Conseillé Municipal élu en 2014.
Que cet homme généreux et dévoué envers les autres soit remercié pour tous les services qu'il a rendus.



HOMMAGE À M. HENRI BOURDEAU (1938-2018)

Monsieur Henri BOURDEAU nous a quitté à l'âge de 80 ans.
Impliqué dans la vie communale de notre village, il siégea au Conseil Municipal de 1983 à 1989.
Il fut éclusier pour le syndicat des marais de Moëze de 2000 à 2017.



HOMMAGE À M. JEAN-PAUL WARNEYS (1953-2018)

Monsieur Jean-Paul WARNEYS nous a quitté à l'âge de 65 ans.
Durant 25 ans, il a exercé son métier de facteur sur notre commune ainsi qu'à Saint-Froult et Soubise.
Impliqué dans la vie communale et associative de notre village, il siégea au Conseil Municipal de 1989 à 1995.
Il se consacra au Comité des fêtes pendant environ 20 ans et en fût le Président durant une année.



HOMMAGE À M. ROBERT CHATELIER (1947-2018)

Monsieur Robert CHATELIER nous a quitté à l'âge de 70 ans.
Maire de Soubise depuis 1995, Conseiller départemental du Canton de Saint-Agnant puis de Tonnay-Charente depuis 2008, Président de la communauté de communes Sud Charente, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) depuis 2014, il fut également Président des associations syndicales des marais de Moëze et de Montportail.



Bientôt, la Semaine fédérale de Cyclotourisme en terres charentaises !

La 81^{ème} édition de la Semaine fédérale de Cyclotourisme se déroulera à Cognac du 4 au 11 août 2019

Ce rassemblement attire chaque année entre **10 et 12000 personnes**, cyclos et accompagnants, venus de toute la France mais aussi d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

Des parcours leur seront proposés chaque jour, leur permettant ainsi de découvrir notre belle région. Ce n'est pas une compétition, chacun choisissant la longueur de son trajet et son heure de départ.

C'est plutôt **une grande fête du vélo** qui offre la possibilité aux participants de découvrir une région de France, ses routes pittoresques, ses richesses patrimoniales, gastronomiques et économiques.

Une équipe de notre commission « **Animations** » a déjà rencontré les représentants de votre municipalité pour les inviter à décorer et animer votre village lors de cette manifestation. Vélos fleuris, décorations humoristiques mettront en valeur notre région. De cette façon, chacun aura contribué à la réussite de cette Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme.

Beaucoup prolongent leur séjour ou reviennent pour poursuivre ou approfondir leurs visites. C'est donc **un événement très important pour notre territoire**. Mais accueillir autant de personnes pendant une semaine entraîne deux soucis majeurs :

- **Trouver des bénévoles** pour flécher les parcours, aider à l'installation ou au bon fonctionnement du village fédéral, du camping éphémère, de la restauration, seconder le secrétariat ou le pôle des finances, encadrer les animations... ou pour d'autres tâches correspondant à vos centres d'intérêt ou vos compétences.

- **Trouver des logements chez l'habitant.** Déjà une grande partie des hébergements classiques (hôtels, campings, gîtes...) sont réservés. En janvier, des places sur le camping fédéral éphémère et en logements collectifs seront proposées. Mais de plus en plus de cyclos préfèrent séjourner chez l'habitant, moyennant une participation financière, afin de rencontrer les gens de la région, ce qui donne toujours lieu à des échanges très enrichissants.

Si vous souhaitez devenir bénévoles ou si vous pouvez mettre à disposition une chambre, un studio, une maison, contactez les responsables ci-dessous ; ils vous rappelleront et vous indiqueront la marche à suivre.

Commission bénévole :

Eric Le Gall : 06 52 26 20 66 ou sf2019.benevoles@gmail.com

Commission hébergements :

Nicole Lemaître : 06 75 86 86 94 ou Brigitte Harly : 06 68 51 27 59
sf2019.hebergement@gmail.com

Merci d'avance à tous ceux qui s'impliqueront à nos côtés pour faire de cet événement exceptionnel une grande réussite !

Le Président
Bernard GOYON

Pour en savoir plus sur la Semaine fédérale de Cyclotourisme 2019, vous pouvez aussi consulter son site web : www.cognacsf2019.com



Quel avenir pour Trait D'Union Intercommunal ?

L'association menacée ?

• Les 6 jours de Trotтинette », « Sport-Vacances », les sorties au théâtre de la Coupe d'Or, les diverses sorties familiales, champignons, balade d'orientation... , actions impulsées et portées par Trait D'Union Intercommunal vivent-elles leurs derniers instants en cette année 2019 ? La question est posée à ce jour même s'il n'y a pas encore le feu à la maison !

Cependant l'association va devoir amorcer un virage à l'aube de 2020 du fait d'une diminution des subventions reçues et ainsi redéfinir son projet associatif donc ses actions à maintenir et celles à éliminer !

Pour cela, les bénévoles organisateurs ont besoin que les adhérents, les habitants du territoire expriment leurs remarques, leurs avis, leurs envies, de façon à décider ensemble du devenir de l'association. Il est d'ores et déjà sûr que toutes les actions ne pourront être maintenues l'année prochaine ; aussi votre avis compte. Il nous faut construire ensemble pour notre bien être à tous, pour un mieux vivre de tous, pour nos jeunes et leurs familles.

Les responsables de Trait d'Union comptent donc sur vous pour les aider à orienter leurs actions en maintenant les valeurs portées depuis plus de 24 ans : respect, solidarité, entraide...

Pour cela, plusieurs moyens de communiquer, de suggérer, de vous manifester, de participer :

- Retourner le questionnaire joint à chaque flyer distribué par TDUI pour ses animations à venir.
- Envoyer un mail à l'adresse de l'association : traitdunionintercommunal@gmail.com
- Participer à la prochaine réunion de réflexion prévue le : mardi 21 mai à 19h00 à la salle des Fêtes de Saint-Nazaire sur Charente

ON COMPTE SUR VOUS



Rendez-vous ANIMATIONS

- **Vendredi 17 mai 2019 :** Spectacle Théâtre « les Règles du jeu » à la Coupe d'or
- **Du 23 au 29 juin 2019 :** les 6 jours de Trotтинette »
- **Du 8 juillet au 2 août 2019 :** « Sport-Vacances »
- **Dimanche 22 septembre 2019 :** « le relais des'Ans mêlés » à Soubise
- **Samedi 26 octobre 2019 :** sortie champignons à La Gripperie Saint-Symphorien

ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE (ADSB) de Saint-Agnant et ses environs

Calendrier de l'année 2019 :

Lundi 18 février	Lundi 19 août
Lundi 29 avril	Lundi 14 octobre
Lundi 24 juin	Lundi 9 décembre

Les collectes ont lieu de 15h30 à 19h dans la salle des fêtes de Saint-Agnant.



Vie des associations

RAPPEL DES AIDES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES (sportives ou non)

Le Conseil Municipal a maintenu pour 2018 :

- la prise en charge par la commune de la moitié du prix d'adhésion pour les licenciés de la gymnastique et du tennis.
- l'attribution d'une subvention à toutes les associations pour leur fonctionnement interne.

LES ASSOCIATIONS

AMICALEMENT MOËZE

Contact : 07 80 39 22 17 ou amicalementmoeze@gmail.com

APE (Association des Parents d'Elèves)

Contact : 06 08 34 50 35 ou ape.beaugeaymoezestfroult@yahoo.fr

Association Cantonale ADMR

(Aide à Domicile en Milieu Rural)

Contact : 05 46 83 73 17

ESPRITS LIBRES

Président M. Tom RALLET

Contact : espritslibres17@hotmail.com

Siège social : Mairie 42 avenue du Général De Gaulle - 17780 MOËZE



CLUB DE TENNIS

Pour tous renseignements : tennis.moeze.pdb@gmail.com

GYMNASTIQUE

Pour tout renseignement contactez Roselyne au 07 82 04 79 95.

LES P'TITS BICLOUS D'MOEZE

Contact : 06.84.40.93.37 ou lesptitsbicloustmoeze@gmail.com.

U.N.R.P.A. SECTION DE SAINT-AGNANT

Calendrier de l'année 2019 :

26 janvier : Assemblée Générale (Soubise)

17 février : Thé dansant (Soubise)

9 mars : Théâtre (Soubise)

20 avril : Matinée récréative (Soubise)

22 au 29 avril : Voyage découverte au Monténégro

05 mai : Hommage à C. Nougaro (Soubise)

Jun : Sortie d'une journée (à déterminer)

25 au 30 août : Séjour découverte Côte d'Opale, Canterbury, Bruges

14 septembre : Repas spectacle (Soubise)

06 octobre : Thé dansant (Soubise)

09 novembre : Repas-Loto (Soubise)

25 janvier 2020 : Assemblée Générale (Soubise)

Rappel : chaque jeudi à 14 h 00 rendez-vous «belote» (Saint-Agnant)



TRANSPORTS
MEDICAUX ASSIS

Conventionné
Sécurité Sociale

TOUS TRANSPORTS
TOUTES DISTANCES
6 PLACES

TAXI D'ECHILLAIS
Bruno Taxi (EIRL)

07 78 11 65 57
06 07 02 27 49

bruno.boccard62@gmail.com



14 rue de la Tourasse
17620 ECHILLAIS
www.bruno-taxi.com
Siret : 332 059 385 00069 - APE 4932Z

PHARMACIE RODIER

MATÉRIEL MÉDICAL
vente et location

Nous livrons et installons
à votre domicile la solution médicale
à vos besoins, via nos prestataires

HORAIRES :
Du lundi au vendredi :
9h-12h15 / 14h-19h30
Samedi : 9h-12h15

Tél. : 05.46.84.92.11
Fax : 05.46.83.96.58



AUNIS CORDONNERIE
La solution

Gravure - Tampons
Clés - Coupes - Trophées
Imprimerie - Plaques auto et moto
Réparations vêtements de cuir et toiles de tentes

aunis.cordo@orange.fr
Centre Commercial Quatr'Anes
17300 ROCHEFORT

Tél. 05 46 99 44 60

Conseils-Informations
COMMUNICATIONS TERRITORIALES

Régie publicitaire au service
des communautés territoriales
BULLETINS, AGENDAS, PLANS, GUIDES...

www.conseil-information.com
05 57 94 99 10

Sté MONROUX et Cie
Service locale et rural depuis 1918
ZI du Chemin Vert - 17780 SOUBISE
05 46 84 92 79 - ancmonroux@hotmail.fr

**Vente et réparation de matériel agricole, espace vert
Pièces détachées et fournitures en Libre-service.**

LA MOEZIENNE

BOULANGERIE - PÂTISSERIE
BAR - EPICERIE
PRODUITS ARTISANAUX



Ouvert du lundi au dimanche
de 6h30 à 20h00
Fermé le mercredi

05 46 83 20 81

print 33

IMPRIMERIE

Cartes de visite,
flyers, affiches,
brochures, livres
tampons, gravure
...

Commande en un clic !

LIVRAISON EN 24 / 48H

05 57 94 99 10 - www.print33.fr